

## **02/02/2017 : Flottes de pêches externes : un nouveau cadre plus transparent pour garantir une pêche durable et compétitive – Alain Cadec (PPE, Fr)**

Le Parlement européen a adopté aujourd'hui le rapport Engström sur la gestion durable des flottes de pêche externes. Ce rapport établit un nouveau cadre réglementaire pour les navires de pêche européens qui opèrent hors des eaux de l'Union, notamment dans le cadre d'accords de pêche conclus avec des pays tiers.

Ce nouveau cadre met en place un système rigoureux et transparent pour l'octroi et la gestion des autorisations de pêche. Les États membres seront en charge du contrôle de ces autorisations de pêche mais, s'ils ne respectent pas leurs obligations, la Commission pourra intervenir et retirer les autorisations.

Alain Cadec se réjouit de l'adoption de ce rapport : « *Ce nouveau cadre permettra de superviser efficacement les navires européens qui opèrent hors des eaux de l'Union. Les flottes externes seront couvertes par un cadre juridique équivalent à celui qui s'applique dans les eaux de l'Union. Cela permettra d'assurer une exploitation durable des ressources halieutiques.* »